



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-01-2026 /

Dossier complet le : 27-01-2026 /

N° d'enregistrement : 012546/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale solaire flottante sur lagune, Pace

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RENNES METROPOLE

Raison sociale

RENNES METROPOLE

N° SIRET

24350013900189

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

YVANOFF

Prénom(s)

Daniel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation, sur une lagune de la STEU de Pace, d'environ 1800 flotteurs supportant environ 1570 panneaux photovoltaïques. L'ensemble des panneaux sera orienté plein sud afin d'optimiser la production énergétique annuelle. Les ancrages de l'installation seront prévus au fond du plan d'eau, et non pas sur la berge, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Les matériaux seront sélectionnés et conçus pour garantir l'absence d'impact négatif sur la qualité de l'eau, la faune aquatique et l'équilibre écologique du réservoir, tout en assurant une durabilité optimale et une performance mécanique conforme aux exigences du site. Un transformateur électrique sera positionné sur un emplacement aux enjeux environnementaux faibles et comportera les onduleurs (se référer aux annexes). Une cellule haute tension sera également positionnée sur un emplacement à enjeux faibles. Ces emplacements permettront un câblage de moindre impact. Le câblage suivra ainsi les cheminements existants et sera positionné sur les secteurs à enjeux faibles.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines et Européennes qui vise l'objectif de la neutralité énergétique du secteur de l'assainissement d'ici 2045. Cela se traduit par une obligation pour les stations d'épuration recevant une pollution de 10000 EH et plus de produire, à partir de ressources renouvelables, l'énergie nécessaire pour couvrir l'intégralité de leurs besoins, d'ici 2045. La STEU de Pace ayant une capacité de 16000EH, elle sera prise en compte dans l'atteinte de cet objectif. Dans ce contexte et dans un objectif d'innovation, cette installation a pour ambition de : - Produire une électricité renouvelable permettant l'alimentation en énergie de la STEU. - Optimiser l'usage de la lagune existante, sans conflit d'usage ni impact foncier ; - Garantir l'absence d'impact négatif sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques ; - Démontrer la fiabilité d'une technologie innovante, adaptée au contexte local ; - Réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation énergétique du territoire ; - Servir de retour d'expérience pour le déploiement futur d'installations similaires à l'échelle métropolitaine et régionale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

ACHEMINEMENT DES ELEMENTS SUR LA LAGUNE : L'acheminement des elements (panneaux, flotteurs, onduleurs) sera realise par l'acces existant, evitant tout impact sur la vegetation a enjeux forts. 20 metres lineaires de ronciers seront defriches afin de permettre l'installation des flotteurs et les panneaux sur le plan d'eau. Cet impact sera temporaire. Cet acces sera realise sur un espace regulierement entretenu pour des raisons techniques et securitaires liees a la ligne haute tension. Cet acces n'est pas susceptible de provoquer un impact significatif. **INSTALLATION DES ANCRAGES** : L'installation des ancrages se fera via une embarcation legere. Cette installation resistente, stable et non invasive permettra : - une fixation au fond du plan d'eau sans perturbation du rivage ; - une installation rapide avec un impact minimal sur les sediments ; - une excellente capacite a absorber les charges dynamiques (vent, crues) tout en preservant l'integrite ecologique du site. **LE TRANSFORMATEUR** : un premier local sera installe dans l'enceinte de la STEU avec un transformateur et les onduleurs necessaires pour passer d'un courant continue DC (produit par les panneaux photovoltaïques (PV)) a un courant alternatif AC. L'electricite sera transformee pour passer de basse tension a haute tension et sera amenee jusqu'au second local qui abritera les cellules haute tension (HT). Ce local se raccordera au local du transformateur du site de la STEU. A partir de ce dernier l'electricite irait soit dans la station (si consommation) soit sur le reseau ENEDIS. **LE CABLAGE** : Environ 25 m de la plateforme PV jusqu'au local "transformateur + onduleurs". Puis environ 45m depuis ce dernier jusqu'au local "cellules HT" Puis environ 90 m du local "cellules HT" jusqu'au

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

LA PHASE D'EXPLOITATION Les analyses menees - charges environnementales, flottabilite, resistance au vent, securite electrique, operations d'exploitation et diagnostics des enjeux ecologiques - confirment que la centrale fonctionnera en toute securite dans les conditions d'exploitation du site pour une duree de vie superieure a 25 ans. Les travaux de maintenance seront realises par des entreprises specialisees. Les operateurs de maintenance pourront acceder a l'installation via les flotteurs. Le transformateur etant installe au sein de la STEU, son acces sera facilite tout en restant securise. **LE DEMANTELEMENT** Concernant le demantelement, l'entreprise qui sera selectionnee pour l'installation des panneaux photovoltaïques cotisera pour les panneaux comme pour les flotteur a un systeme prevu pour le recyclage : - pour le recyclage des panneaux PV, il s'agit de l'organisme SOREN, un eco-organisme agree par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usages en France. - pour les flotteurs, il s'agira d'entreprises expertes en collecte et valorisation des dechets industriels et la creation de boucles d'economie circulaire ou jusqu'a la production d'energie (Ex : EMBIPACK, Guyot Environnement) En fin de vie de l'installation, l'integralite des composants sera demantee.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre approximatif de flotteurs (supports de l'installation) Nombre approximatif de panneaux photovoltaïques Nombre approximatif d'onduleurs Puissance de l'installation Superficie de l'installation (environ) Longueur de câble approximative	(1800, flotteurs) (1570, panneaux photovoltaïques) (10, onduleurs) (990, kWc) (6600, m ²) (160, metres lineaires)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi RM : zone Ne "dedie aux parcs, coulees vertes et equipements de plein air de faible constructibilite" et UG4 "locaux techniques et industriels des administrations publiques et

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La STEU de Pace, qui comprend historiquement la lagune concernée par le présent projet, a fait l'objet d'une autorisation via un arrêté préfectoral du 11 octobre 2007, modifié par l'arrêté du 5 mai 2011. Aucun projet de centrale photovoltaïque flottante n'étant prévu lors de la délivrance de cet arrêté, les impacts de ce projet n'ont pu être évalués. La première autorisation ayant été délivrée avant le 16 mai 2017, une actualisation n'est pas possible et le présent projet est donc appréhendé comme un "programme de travaux". Ainsi, le présent dossier d'examen au cas par cas permet d'analyser les impacts de la centrale photovoltaïque flottante sur l'environnement et de prévoir les mesures de ce projet, qui n'impactera pas le fonctionnement classique de la STEU.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site se situe à 900m en aval de la ZNIEFF de type I Bois de Champagne et à 1 km en amont de la ZNIEFF de type I Bocage de la Vallée de la Flume.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les cartes de pre-localisation des zones humides présentent des zones humides potentielles a proximite du plan d'eau. Un sondage a ete realise au point bas de la parcelle accueillant les locaux techniques. Le sondage ne presente pas d'hydromorphie dans les 50 premiers cm de sol. Au regard des caracteristiques du site et du sondage realise, le site a ete tres largement remanie. Aucune zone
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le plan d'eau se situe dans le zonage du PPRi du bassin rennais en vigueur. Le PPRi en cours de revision presente egalement un alea faible a moyen sur le plan d'eau. Le projet est concu pour repondre aux exigences du PPRi en
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi en vigueur et une revision est en cours.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 sont tous situés à grande distance du périmètre projet (le plus proche est le complexe forestier Rennes-Liffre-Chevre, Etang et lande d'Ouee, forêt de Haute Seve, située à environ 13 km).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'installation consistera simplement à installer les flotteurs grâce à un ancrage au fond du plan d'eau et supportant les panneaux et à installer un câblage, un local transformateur comprenant les onduleurs ainsi qu'un local "cellule haute tension". Aucun excédent de matériaux n'est à prévoir.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les panneaux sont construits à l'extérieur de la zone d'étude. L'ensemble des éléments sera acheminé sur la zone d'étude.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Aucune utilisation d'eau potable ne sera nécessaire au cours de la phase de fonctionnement. En termes d'assainissement, l'installation est prévue pour ne pas perturber le fonctionnement de la STEU dans laquelle elle s'insère. Aucun apport d'effluent supplémentaire n'est à prévoir.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La surface en eau visible sera diminuée avec l'installation de la centrale, avec un potentiel impact sur la faune migratrice. Cependant, des zones de report sont disponibles à proximité immédiate, permettant de limiter l'impact. L'ancrage en fond permet d'éviter l'impact sur la berge en exploitation. Aucun accès ne sera créé pour le projet. Seul un défrichement des ronciers sur 20m sera
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 sont tous situés à grande distance du périmètre projet (le plus proche est le complexe forestier Rennes-Liffre-Chevre, Etang et lande d'Ouee, forêt de Haute Seve, située à environ 13 km). Un pré-diagnostic écologique a permis de définir que le projet ne risque pas d'avoir une incidence sur ces derniers.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est positionné sur une lagune de STEU. Il n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par un risque d'inondation. La lagune est concernée par le zonage du PPRi en vigueur. Le PPRi en cours d'actualisation indique un aléa faible à moyen sur la lagune. La note relative aux énergies renouvelables ne prévoit pas de cadre particulier pour les projets photovoltaïques dont la puissance est inférieure à 1MWc. Pour autant, le projet prévoit un système de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet est conçu pour garantir la sécurité des personnes et des biens grâce à un ancrage suffisant et grâce à un système supportant les variations de hauteur d'eau
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires particuliers.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	L'installation des panneaux necessitera un apport des pieces sur place mais ne represente pas une augmentation significative du trafic. Par ailleurs, l'exploitation des panneaux ne necessitera que le passage d'un agent, quelques jours dans l'annee. Aucune incidence sur le trafic n'est a prevoir.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seule l'installation des ancrages pourraient potentiellement engendrer des vibrations. Ces vibrations resteront cependant minimales.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun éclairage de l'installation n'est prévu.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Comme tout projet, cette installation engendrera des rejets dans l'air dus a la fabrication des elements ou encore leur acheminements sur le site et leur maintenance. Ce projet est pour autant vertueux puisqu'il permet la production d'electricite via l'energie solaire, evitant ainsi l'utilisation d'energie fossile, largement emettrice de rejet dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les éléments constituant l'installation ont une durée de vie d'environ 25 ans sur le site. Une filière de recyclage et de réutilisation s'est mise en place pour ce type d'installation. Ainsi, les entreprises installatrices cotisent pour les panneaux photovoltaïques comme pour les flotteurs à des systèmes de récolte, tri, valorisation spécifiques. Des boucles d'économie circulaire permettent notamment la valorisation de nombreux composants.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La STEU se situe à l'écart de toute habitation. Elle est bordée au nord par la RN12, à l'ouest par la plateforme voirie et la déchetterie, au sud par des parcelles agricoles et à l'est par une autre lagune et des parcelles agricoles. L'installation ne se situe pas dans un périmètre de protection de patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'installation photovoltaïque est prévue pour ne pas modifier le fonctionnement de la STEU. Elle ne perturbera le fonctionnement d'aucune activité humaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic environnemental a été réalisé en 2025. Il a permis de définir les enjeux du site d'étude et les impacts potentiels du projet sur l'environnement. Le site présente ainsi des enjeux forts et très forts au niveau des espaces arbores, alignement de chênes anciens et fosses en pied d'alignement favorables aux amphibiens. Aucun de ces espaces ne sera impacté par le projet. Le site présente également des enjeux modérés au niveau du plan d'eau et fourrés, potentiel accueil d'oiseaux et reptiles. Les ancrages seront installés en fond de plan d'eau pour limiter les impacts sur ces espaces de berges. Pour finir, le câblage et local technique sont prévus dans les espaces à enjeu faible. Des enjeux liés au risque inondation ont également été identifiés avec des potentiels impacts sur les personnes, les biens et le milieu naturel.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

MESURES LIÉES AU RISQUE INONDATION : Le projet prévoit un système de mouillage spécifiquement dimensionné pour supporter une élévation du niveau d'eau de 2 mètres.

MESURES POUR LA BIODIVERSITÉ - ancrage en fond de plan d'eau afin d'éviter les impacts permanents sur les berges. Les panneaux seront implantés à 4m de la berge. - Défrichage de 20m de roncier (en enjeux modérés), de façon temporaire pour la phase de travaux afin de permettre l'acheminement des panneaux sur le plan d'eau. L'espace prévu pour cet acheminement se situe sous la ligne haute tension, espace déjà soumis régulièrement à un entretien pour des raisons techniques et sécuritaires. - Aucun impact sur les habitats à enjeux forts n'est prévu par le projet. - Le projet prévoit une réduction de la surface en eau disponible pour la biodiversité. Toutefois, le projet a été conçu en prenant en compte ses abords. Deux plans d'eau existants permettent le report des individus, l'impact reste donc limité. - Aucun accès permanent ne sera créé pour l'installation. Un accès existant sera utilisé. - Les locaux techniques et le câblage sont prévus sur des espaces qualifiés à enjeux faibles.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le porteur de projet a engagé un diagnostic environnemental afin d'évaluer les enjeux du site d'étude et les impacts potentiels du projet. Le projet a évolué afin de prendre en compte et diminuer les impacts potentiels du projet. L'ancrage des flotteurs a ainsi été prévu en fond de plan d'eau afin de limiter les impacts sur les berges, les accès existants sont utilisés, l'impact temporaire pour l'accès est prévu sur une zone déjà régulièrement entretenue pour des raisons techniques et sécuritaires, le local technique et le câblage sont réalisés sur des espaces à enjeux faibles pour la biodiversité. Par ailleurs, le risque inondation a été pris en compte en suivant les recommandations de la note de cadrage du PPRi en cours de révision bien que le projet soit en dessous du seuil de 1MWc, afin de garantir la sécurité des personnes, des biens et

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom TROUPLIN

Prénom Clotilde

Qualité du signataire Environnementaliste chez iao senn

À Vern-sur-Seiche

Fait le 27-01-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)